

Le Maghreb entre ouvertures nécessaires et autoritarismes possibles

Khadija Mohsen-Finan

Comparé au Moyen-Orient structuré par ses conflits, le Maghreb est tenu en retrait de l'actualité et marginalisé depuis le 11 septembre 2001. Si cette région ne partage pas la violence du Moyen-Orient, elle possède néanmoins des caractéristiques communes avec cette zone : déficit démocratique, population majoritairement jeune, inégalité entre hommes et femmes, émergence et structuration d'un islamisme que les autorités politiques hésitent à juguler ou à associer, usure et vieillissement des systèmes et du personnel politique, difficulté à sortir des logiques nationales, notamment pour mettre en place un espace régional intégré.

Dans cette région, deux événements majeurs avaient créé, en 1999, un changement de perspectives dans les rapports entre les pays de la région et dans leur perception à l'extérieur : d'un côté, la première élection d'Abdelaziz Bouteflika à la présidence de la République algérienne et, de l'autre, la mort du roi Hassan II après 38 ans de règne. Ces changements de dirigeants avaient suscité beaucoup d'espoir,

en termes de dynamiques interne et externe, faisant apparaître la stabilité tunisienne comme une sorte de sclérose et le régime libyen comme définitivement différent.

Progressivement, ces systèmes vont manifester leur inscription dans la continuité des périodes antérieures, même si le style peut paraître différent, un style qu'imposent à la fois les nouveaux comportements des citoyens et la modification du contexte international avec l'introduction des États-Unis comme nouvel acteur régional. Après les attentats perpétrés sur le sol américain en 2001, les dirigeants politiques des pays du Maghreb vont trouver une opportunité pour faire passer leur combat contre l'islamisme comme un affrontement précurseur avec le terrorisme. Ils manifestent alors leur disponibilité à participer activement à la lutte contre Al-Qaida, espérant en retour un soutien politique et une nouvelle légitimité de leur pouvoir. Cette stratégie connaît toutefois des limites certaines puisque les pouvoirs sont écartelés entre une alliance à l'Occident et des opinions de plus en plus hostiles aux États-Unis.

1. Des ouvertures nécessaires

Au milieu des années 1980, alors que les sociétés du Maghreb s'étaient considérablement modifiées, les formes politiques mises en place depuis les indépendances se sont maintenues. Les pouvoirs continuaient à tirer leur légitimité de la lutte pour la décolonisation. Cependant, de plus en plus jeunes, les populations ne pouvaient plus constituer la « clientèle disponible d'un jeu politique qui ne peut plus être celui des partis-États arrivés au pouvoir au lendemain des indépendances, ni celui du multipartisme géré au niveau des élites par la monarchie marocaine suivant des méthodes proches de celles du Makhzen¹ ».

À la fin des années 1980, l'Algérie et la Tunisie ont pensé la conjoncture de transition du parti unique vers le multipartisme suite à des secousses politiques (grèves générales, émeutes populaires). Dans les deux cas, l'ouverture était nécessaire pour sauver le régime, le parti unique étant de plus en plus absent de la scène politique et en particulier durant les crises que seule l'armée réussit à contenir.

En Tunisie, durant les 30 années qui ont suivi l'indépendance, fort de sa lutte contre le colonisateur français, Habib Bourguiba avait le sentiment d'être le « dépositaire exclusif du sens de l'État² ». Pendant les dix dernières années de sa vie, il fut surtout insensible à l'émergence et à la structuration du mouvement islamiste qu'il décida de décapiter en condamnant à mort ses principaux leaders.

Le 7 novembre 1987, il est démis de ses fonctions par le Premier ministre qu'il venait de nommer. Sans effusion de sang, il répondait ainsi à l'attente de nombreux Tunisiens, « sauvant le régime au prix de la mort politique de son fondateur³ ». Zine el Abidine Ben Ali se donne alors pour mission de réconcilier le pouvoir et les citoyens, notamment en supprimant les tribunaux d'exception et en

garantissant la liberté d'expression. Le grand œuvre des premières années de sa présidence reste certainement la signature d'un Pacte national en novembre 1988.

La déposition de Bourguiba fut une opportunité de transformer l'espace public en offrant de nouvelles perspectives pour une vie politique plus démocratique. Le pays vécut alors un grand débat sur les « modalités de transition du système politique du parti unique vers une forme à inventer du pluralisme politique⁴ ». Le Pacte national réunissait l'ensemble des partis démocratiques, les islamistes, le mouvement syndical et associatif. Il permettait de renouer les liens entre société et État et d'intégrer les islamistes du Mouvement de la tendance islamique (MTI) dans le jeu politique légal à certaines conditions (conserver le code de statut personnel voté en 1956, respecter la neutralité politique des mosquées).

Sur un autre mode, le voisin algérien a également vécu l'expérience de l'ouverture politique. En 1989, la « République algérienne démocratique et populaire » affichait sa volonté d'épouser l'ère du multipartisme et de l'État de droit. Depuis 1965, date du coup d'État opéré par les colonels de l'armée, le régime a toujours revendiqué son option socialiste. Le système se caractérise par une concentration des pouvoirs dont le Front de libération nationale (FLN), parti unique, constitue le référent de légitimation.

L'abandon du modèle socialiste et la chute brutale des prix du pétrole ont conduit au traumatisme de 1988. L'armée tire sur les manifestants faisant de nombreux morts et blessés et, pour la première fois depuis l'indépendance, entamant sérieusement son image.

1. R. Leveau, « Éléments de réflexion sur l'État au Maghreb », in M. Camau (dir.), *Changements politiques au Maghreb*, Paris, CNRS Éditions, 1991.

2. M. Camau, *Les Régimes politiques arabes*, Paris, PUF, 1990.

3. *Ibidem*, p. 440.

4. A. Zghal, « Société civile et transition vers le multipartisme », in M. Camau, *op. cit.* [1], p. 209.

L'épreuve a fortement affecté les fondements même du régime : l'armée est désormais perçue comme une composante d'un pouvoir autoritaire. Désireuse de maintenir un système remis en question, la classe politique opte pour la voie du pluralisme politique avec l'abandon du parti unique. Les bases d'un système démocratique sont mises en place avec un réel desserrement de l'emprise de l'État : libre exercice du droit de grève, liberté de presse, droit d'association, multiplication des mouvements politiques et tentative de rendre la justice autonome par rapport à l'exécutif politique.

Au Maroc, ce n'est pas le parti unique qui est en cause. Le choix du multipartisme a été dicté par la monarchie pour éviter une mainmise du parti de l'Istiqlal sur la vie politique. Le *makhzen*, forme de gouvernement traditionnel, structure les relations politiques et sociales en inféodant à la monarchie les différents groupes. Tout au long de son règne, Hassan II œuvra à consolider le *makhzen*, gérant les lieux de dissidence (*siba*) et empêchant toute revendication de se muer en alternative politique. Cette domestication du politique s'est effectuée en deux temps : d'abord par la fermeture de la sphère politique durant les « années de plomb » et ensuite par la réintégration des partis de l'opposition dans le système politique à partir de la fin des années 1990, par le biais de l'alternance octroyée.

L'idée prend forme au début des années 1990, lorsque le discours sur le Sahara occidental, qui s'était avéré fédérateur, montre des signes d'essoufflement et que l'image du pays à l'étranger est sérieusement ternie par la gestion hassanienne des droits de l'homme. Cette idée d'alternance aurait également été dictée par un rapport fort accablant de la Banque mondiale, réalisé à la demande d'Hassan II. Dans le contexte régional de l'époque, marqué par la guerre civile en Algérie, et pour mettre l'institution monarchique à l'abri d'une

éventuelle crise de succession, le monarque aurait souhaité rassurer ses soutiens financiers internationaux. Il songe alors à l'opportunité de renouveler les élites en affichant une disponibilité à ouvrir le champ politique. Dès 1992, des propositions sont faites à l'opposition même si le projet tarde à se concrétiser, les socialistes n'accédant au pouvoir qu'en 1998. Les termes du contrat sont alors clairs : pour les socialistes, il s'agit d'être associé au pouvoir au moment de la succession d'Hassan II ; pour la monarchie, l'alternance permettait de renouveler les élites, tout en légitimant son pouvoir et en lui donnant un aspect plus moderne, pouvant s'apparenter à une monarchie constitutionnelle.

L'alternance permettait à Hassan II de redéfinir la fonction monarchique et son rôle de pièce maîtresse dans le jeu politique dont il continue à définir les règles, en arbitrant les conflits entre acteurs politiques rivaux. On peut alors se demander à qui profite cette ouverture, voulue par le roi et non issue des urnes : aux forces de l'opposition, qui sortent de leur marginalité et dirigent le gouvernement, ou à la monarchie, qui ne compte plus d'opposants puisque l'opposition devient majorité ?

En effet, outre les socialistes qui regagnent le giron du pouvoir, dès qu'Hassan II annonce la possibilité de l'ouverture politique, les islamistes modérés se lancent immédiatement dans la stratégie de l'entrisme, prêts à participer à l'action politique légale. La légalisation d'un parti islamiste, le Parti de la justice et du développement (PJD), constitue en effet une première qui bouleverse la vie politique marocaine, même si elle s'inscrit dans le cadre du multipartisme existant. Dans ce sens, l'alternance ne se limite pas à réinsérer une opposition, un temps boudée par la monarchie, elle reconfigure littéralement l'activité politique.

En l'espace de huit ans, le PJD s'est progressivement imposé sur la scène politique, représentant aujourd'hui la première force

Encadré 1 Statut de la femme au Maghreb

Au moment des indépendances des trois pays du Maghreb central, les jeunes États ont exprimé leur volonté de prendre en compte les femmes dans le développement des sociétés. Cependant, outre la Tunisie qui réforme en profondeur le statut de la femme, les deux autres pays reproduisent le modèle traditionnel de la famille qui sera progressivement consolidé par les concessions faites par les gouvernants aux demandes islamistes.

En Tunisie, la promulgation du Code de statut personnel (CSP) en 1956 a constitué une véritable révolution au sein de la famille : divorce judiciaire instauré, libre consentement des époux devant le mariage, des réformes en profondeur accompagnées d'un accès à l'enseignement et d'une politique de planning familial. En revanche, le président Bourguiba n'a pu modifier le droit successoral qui accorde deux parts pour l'héritier mâle contre une part pour l'héritière.

En Algérie, le code de la famille paraît bien rétrograde par rapport aux pays voisins. Toujours glorifiées comme héroïnes de la guerre d'indépendance ou encore de la lutte contre le terrorisme islamiste, les femmes sont pourtant maintenues dans un statut d'infériorité. Si, au lendemain de l'indépendance, le régime socialiste inscrit la promotion de la femme dans l'ensemble du progrès de la société, il maintient parallèlement les valeurs tradi-

tionnelles, reléguant la libération de la femme au second plan. À partir des années 1980, c'est l'approche conservatrice qui s'impose avec l'adoption d'un code rétrograde, par lequel la classe politique veut signifier aux islamistes qu'ils n'ont pas le monopole du traditionalisme et de l'authenticité culturelle et religieuse.

Au Maroc, la question féminine s'est posée beaucoup plus tardivement. Elle n'apparaît sur la scène publique qu'en 1998, sous la forme d'un « plan d'intégration des femmes au développement » ; mais le projet se heurte à l'opposition de nombreux Marocains, y compris en dehors de la sphère islamiste. Le 10 octobre 2003, Mohamed VI juge le moment propice pour modifier le Code du statut personnel (Mudawana). Désormais, les époux ont la responsabilité conjointe de la famille, auparavant dévolue à l'homme. Avec l'abandon de la règle d'obéissance de la femme à son mari, celle-ci n'a plus besoin de tutelle pour se marier. L'âge de mariage est fixé à 18 ans pour chacun des époux. La restriction de la polygamie soumet la répudiation à l'autorisation du juge. La femme peut demander le divorce et la garde des enfants peut être de la prérogative de la mère ou du père.

Beaucoup de questions se posent au niveau de l'application de la loi, puisque l'appréciation de nombreux aspects reste à la discrétion des magistrats.

d'opposition reconnue. Il s'est réellement distingué par le biais des élections législatives et la présence de ses députés a contribué à sortir le Parlement de sa longue léthargie. Pour Hassan II, la domestication d'une partie des islamistes lui permet de n'avoir presque plus d'opposants sur la scène politique.

Dans les trois pays, l'ouverture de l'espace politique a révélé la réalité des forces politiques qui s'exprimaient à travers les consultations électorales.

2. La lutte contre les islamistes

Ces différentes ouvertures furent de courte durée, surtout en Tunisie et en Algérie. En Tunisie, pour consolider la victoire du Pacte national, Ben Ali organise des élections présidentielle et législatives en 1989. Seul candidat à la présidence, il est élu avec 99 % des suffrages exprimés. Tandis que les résultats

des élections législatives d'avril 1989 permettent au pouvoir de prendre conscience de la réalité des forces politiques du pays, les islamistes s'imposent comme la deuxième d'entre elles et les formations de l'opposition légale recueillent un peu plus de 3 % des suffrages. Ces résultats ouvrent une ère de tensions entre l'exécutif et les islamistes qui se voient définitivement refuser la reconnaissance de leur parti Al Nahdha.

La crainte du pouvoir tunisien s'est amplifiée par la victoire enregistrée par le Front islamique du salut (FIS) en Algérie aux élections municipales de juin 1990. À partir de ce moment, le pouvoir va instaurer une véritable « stratégie de la tension », destinée à instrumentaliser cette situation en essayant de réaliser un consensus autour de la nécessité de venir à bout de la menace islamiste, considérée comme ennemi intérieur, susceptible d'être aidé par ses pairs d'Algérie.

Au nom de la lutte contre ce mouvement, un véritable appareil policier répressif se met progressivement en place et les islamistes n'en constituent pas la cible unique : la presse est muselée et l'Union générale tunisienne du travail (UGTT), qui avait réussi à mobiliser les masses dans les années 1970, est domestiquée et vidée de sa fonction première. Finalement, malgré les aménagements mis en place dès 1987 et la mise à l'écart du père fondateur de la République, la donne politique n'a pas connu de modification en profondeur : le parti reste dominant, le pouvoir, personnalisé, la centrale syndicale, affaiblie, et l'opposition islamiste – que le nouveau pouvoir n'a pas réussi à coopter –, probablement forte même si elle est invisible, ses principaux chefs vivant en exil.

En Algérie aussi, l'ouverture politique de 1989 a naturellement profité aux islamistes. Le FIS est reconnu et participe aux consultations électorales dès 1990. Dans cette stratégie d'ouverture, l'armée s'estime gardienne des valeurs intemporelles de la nation, quels

que soient les choix de l'électorat. Le peuple souverain est considéré comme une sorte de dépositaire sous contrôle de la volonté nationale.

En janvier 1992, le refus de l'état-major de reconnaître la victoire des islamistes par les urnes a conduit à l'annulation des élections législatives. L'interruption du processus électoral, considéré comme un acte de violence politique, a plongé le pays dans une guerre civile qui se prolongera jusqu'en 1998 et fera plus de 150 000 morts. Parallèlement, l'armée continue de refuser de voir s'organiser un pouvoir, qu'il soit autonome ou représentatif, œuvrant soigneusement à verrouiller la sphère politique pour se maintenir en place. Tout au long des années 1990, elle adopte une stratégie sécuritaire, s'attachant prioritairement à la destruction des maquis du Groupe islamique armé (GIA) et de l'Armée islamique du salut (AIS), la branche armée du FIS, avant de marginaliser ce parti par la signature d'une trêve unilatérale entrée en vigueur à partir d'octobre 1997.

Dans le même temps, les dirigeants politiques ont cherché à consolider leur légitimité par une série de scrutins organisés entre 1995 et 1997, au moment où le régime se trouvait confronté à divers obstacles : adversaire islamiste armé et structuré d'abord, crise financière provoquée par l'effondrement du prix du pétrole ensuite, isolement du régime face à une opposition politique regroupée à l'initiative de la communauté Sant'Egidio⁵ à Rome enfin. À ces menaces internes s'ajoutait un isolement sur le plan international, suite à des accusations émanant d'organisations non gouvernementales et selon lesquelles les forces de sécurité auraient massivement bafoué les droits de l'homme. Elles sont notamment accusées d'avoir « fermé les yeux » ou tout au

5. En 1994, le FFS, le FLN et le FIS se regroupent, constituant une plateforme politique pour tenter de trouver une issue à la crise politique algérienne.

moins failli à leur mission de « protéger des populations en danger », dans les massacres de villageois commis à Bentalha et Beni Messous.

Aux plans économique et social, le prix de ces tactiques politiciennes, de la guerre déclarée aux islamistes et de l'ambition de l'armée de se maintenir envers et contre tout aux commandes, a été lourd. Le pays a évité la banqueroute et réussi à rééchelonner une dette extérieure de 30 milliards de dollars. Le chômage a atteint officiellement 30 % de la population active (plus de 50 % chez les jeunes et les femmes). La guerre et l'isolement du pays pendant plusieurs années ont fortement contribué à son entrée accélérée dans l'économie de marché, balayant les ambitions industrielles et les projets économiques de l'Algérie socialiste des années 1970. C'est dans ce contexte de guerre civile que l'économie pétrolière rejoint le marché mondial, en signant des accords de partenariat avec des compagnies américaines et en fermant les yeux sur l'implantation d'une économie parallèle qui permet de proposer à la population tout ce que l'économie nationale ne fournit plus.

En fait, la guerre civile a laissé une population traumatisée et mal encadrée par un État en qui elle n'a plus confiance et où près de 40 % de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté. À cela s'ajoute le fait qu'il faut financer la reconversion de l'économie et faire face aux nouvelles échéances de la dette, rééquiper et moderniser l'armée et enfin contrôler sans asphyxier l'économie de bazar qui apporte une bouffée d'oxygène aux classes moyennes. La hiérarchie militaire pensait alors que Bouteflika était mieux armé que ses rivaux pour relever tous ces défis.

Le colonel Kadhafi a également dû lutter âprement contre les islamistes libyens, malgré l'identité islamique affichée de la Jamahiriya. Il savait que son pays n'était pas épargné et pensait anticiper le risque d'une

structuration de la contestation politique et sociale au nom de l'islam en proclamant l'application de la charia en 1994⁶. En fait, dès les années 1980, son interprétation du Coran et sa manière de s'approprier le religieux ont provoqué l'irritation des Frères musulmans et d'autres mouvances se réclamant de l'islam. Le rôle de « pionnier de la résurgence de l'islam », qu'il s'est attribué très tôt, n'a pas mis son régime et sa personne à l'abri de la contestation islamiste qu'il réprime sans merci, n'hésitant pas à user des moyens les plus extrêmes, comme le bombardement du djebel Al Akhdar entre 1995 et 1998, mais aussi les pendaisons et les milliers de prisonniers politiques.

En l'occurrence, même si les moyens utilisés dans la lutte contre les islamistes sont différents, dans tous les cas, on peut considérer que, dans les années 1980, les dirigeants politiques du Maghreb ont mal évalué le phénomène islamiste qu'ils ont déchiffré à travers une grille de lecture nationaliste qui les a conduits à négliger l'influence idéologique extérieure et l'affirmation des identités. Or l'islamisme relève bien d'un phénomène international qui s'appuie sur des revendications de type identitaire tout en étant porteur d'un nouveau nationalisme.

3. L'effet du 11 septembre 2001

Les attentats perpétrés sur le sol américain ont contribué à modifier la politique interne des pays de la région, qui ont ainsi pu légitimer leur lutte contre les islamistes en l'inscrivant dans une lutte conduite au plan international. Ils donnèrent également à ces pays l'occasion de se positionner différemment sur

6. L. Martinez, « La sécurité en Algérie et en Libye après le 11 septembre 2001 », *EuroMeSCo Paper* 22, avril 2003, <www.euromesco.org>.

la scène mondiale et furent enfin le moyen d'établir un partenariat entre Washington et chacun des quatre États.

En Algérie, les événements du 11 septembre constituèrent une occasion pour la classe politique de donner une autre interprétation de la violence des années de guerre civile. En effet, Bouteflika et l'armée algérienne trouvèrent là une opportunité inespérée de replacer la guerre civile dans un contexte régional et international dont le pays aurait été une des premières victimes. C'est donc en tant que victime échaudée et expérimentée qu'Alger propose de prendre part à la lutte internationale contre le terrorisme. Selon cette « réécriture de l'histoire », les origines de la guerre civile ne résideraient plus dans l'interruption du processus électoral, mais dans le terrorisme international, dont les agents se trouvent autant en Afghanistan qu'au Maroc ou ailleurs. Ce mal qui menace tous les pays viendrait donc de l'extérieur et le pouvoir algérien a fait preuve d'avant-gardisme et de courage en le combattant⁷.

Cette explication, devenue plausible dans le contexte marqué par la nécessité de combattre l'islamisme où qu'il soit et quel qu'il soit, valut à l'Algérie une aide militaire américaine. La lutte contre le terrorisme, dans laquelle sont engagés nombre de pays, a donné le sentiment aux Américains qu'Alger, ayant combattu l'islamisme armé sur son sol pendant près d'une décennie, ne pouvait être qu'un précieux allié. Les autorités algériennes leur ont en effet remis une liste de noms de suspects, militants islamistes algériens ayant fui en Europe et aux États-Unis.

Cette nouvelle coopération, au plan militaire et commercial, révèle une perception américaine différente de l'Algérie : l'antagonisme idéologique qui a conduit Washington à privilégier l'allié marocain dans la région est dépassé et Alger est aujourd'hui considéré comme un acteur régional incontournable. Par

ailleurs, la visite du président Bouteflika au quartier général de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en Belgique en décembre 2001 a donné lieu à la mise en place d'un programme de coopération, ainsi qu'à des manœuvres conjointes en Méditerranée entre les forces algériennes et celles de l'OTAN.

La guerre conduite par les Américains contre la terreur a également contribué au développement d'une politique de coopération avec l'ancien allié marocain, qui a aussi vu augmenter son aide en provenance de Washington (de 20 millions de dollars en 2004 à 57 millions en 2005). Grâce à la coopération des services de renseignement des deux pays, en 2002 une conspiration terroriste navale est déjouée dans le détroit de Gibraltar. En 2004, Washington a attribué au Maroc le statut d'allié préférentiel non membre de l'Alliance atlantique, ce qui lui permet notamment de participer à des programmes de recherche et de développement dans le domaine de la défense. Par ailleurs, un accord de libre-échange a été passé en juin 2005, le second signé avec un pays arabe après la Jordanie. Il prévoit d'éliminer 95 % des taxes douanières sur les produits industriels et de consommation. Il a pour objectif d'établir une union douanière dans un délai de neuf ans, de manière à accroître les échanges, aujourd'hui très réduits entre les deux pays.

Le Maroc est aussi considéré par les États-Unis comme pouvant servir de modèle à nombre de pays de la région du fait des réformes politiques engagées dans les années 1990. Depuis le 11 septembre, les Américains ont en effet établi un lien entre l'instauration de la démocratie dans le monde, et en particulier dans le monde arabe, et leur propre sécurité intérieure. Le 11 décembre 2004, Rabat accueillait le premier *Forum pour l'avenir*, coprésidé par les États-Unis et le Maroc. Cette

7. L. Martinez, *op. cit.* [6].

manifestation a été considérée comme la première étape dans l'initiative américaine pour la construction d'un *Grand Moyen-Orient* destiné à promouvoir des réformes économiques, sociales et politiques dans une région allant de l'Afghanistan à la Mauritanie⁸.

Parallèlement aux deux grands pays de la région, la Tunisie a conservé son importance stratégique pour les Américains. À l'instar du voisin algérien, Tunis a également instrumentalisé son rôle de rempart contre l'islamisme auprès de Washington et participé à la lutte mondiale contre le terrorisme. En dépit de sa mauvaise gestion des droits de l'homme, ce pays conserve l'image d'un pays ami pour les États-Unis. Les réformes engagées depuis l'indépendance en 1956, en matière de droits de la femme, de scolarisation massive, d'ouverture économique ou de « sécularisation », ont été saluées plus d'une fois par Washington.

Les événements de 2001 donnèrent à la Libye l'occasion de réapparaître sur la scène internationale. Le colonel Kadhafi a en effet pris diverses mesures destinées à rapprocher son pays, frappé par un embargo, des États-Unis. Il s'agissait de mettre un terme à la politique révolutionnaire, de signer un accord sur l'attentat de l'avion de la Pan Am (décembre 1988) et de déclarer l'abandon des programmes d'armes de destruction massive.

Pour Washington, le nouveau positionnement de la Jamahiriya, longtemps considérée comme l'enfant terrible de la région, a réellement valeur d'exemple. Il permet de montrer que les États « voyous » peuvent aussi rentrer dans les rangs, en acceptant d'adopter un comportement conforme aux normes internationales. Bien sûr, par delà l'exemple, la levée de l'embargo⁹ et la normalisation des relations en cours ouvrent la voie à des accords de type économique et des accords commerciaux, d'autant que Tripoli a mis en place un important projet de réformes économiques qui nécessite de gros investissements, dans le secteur des

ressources naturelles (pour rénover les gisements pétroliers et gaziers) ou dans d'autres secteurs (transports par exemple¹⁰). En réalité, le nouveau positionnement de la Libye ne s'est pas uniquement manifesté en termes de rapprochement avec Washington. Après le gel des sanctions onusiennes, Kadhafi fut invité par le président de la Commission européenne, Romano Prodi, à Bruxelles, pour discuter des modalités de l'adhésion de son pays au Partenariat euro-méditerranéen.

Les événements de 2001 ont ainsi inauguré une ère nouvelle dans les relations entre les États-Unis et les pays du Maghreb, des relations essentiellement marquées par un souci sécuritaire s'intégrant dans la « lutte globale contre le terrorisme » qui obsède les Américains. Ces États ont aussi compris qu'ils pouvaient tirer profit de la menace islamiste en impliquant Washington dans la traque de leurs propres opposants. Rabat et Alger ont notamment essayé de faire le lien entre la lutte internationale contre le terrorisme et la « zone grise » qui existe dans le Sahel. Cette région, traditionnellement connue pour la sécheresse qui y sévit, serait devenue une sorte de « refuge », une « zone de non-droit » où évolueraient en toute liberté terroristes et bandits. Le général américain Charles Wald, en charge des questions africaines, est même allé plus loin, en pensant qu'« Al-Qaida cherche un endroit pour faire, comme en Afghanistan sous les Talibans, un havre pour s'équiper et s'organiser. »

Les Algériens ont usé de la crainte américaine pour lutter contre le Groupe salafiste de prédication et de combat (GSPC), essayant de faire le lien entre ce groupe islamiste radical

8. Le Forum pour l'avenir a réuni les ministres des Affaires étrangères, de l'Économie et des Finances de plus de 20 pays de la région et leurs homologues du G8.

9. En 1992, le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies (ONU) avait voté un embargo partiel sur le Libye.

10. Libyan Arab Airlines aurait exprimé son intention de renouveler sa flotte très affectée par l'embargo, cf. L. Martinez, *op. cit.* [6].

issu du GIA et Al-Qaida. Tandis qu'Alger met en avant l'implication du GSPC dans des opérations de banditisme et de terrorisme, le Maroc, lui, semblait associer des éléments du Front Polisario, basés à Tindouf, à ces groupes incontrôlés. Selon la thèse marocaine, « sans base arrière territoriale, les réseaux terroristes transnationaux n'ont aucun avenir. Il leur faut des zones où les États sont faibles, voire inexistantes ; des zones tribales en Afghanistan et au Pakistan, les zones désertiques du Sin-King aux confins de la Chine continentale ou le désert du Sahara. Toutes ces zones où l'autorité de l'État est absente et l'économie criminelle triomphe sont les meilleures alliées des terroristes. »

Les États-Unis ne sont pas insensibles à ce genre de menace, même si, pour l'heure, ils disposent de peu d'éléments crédibles faisant le lien entre l'existence de ces groupes et Al-Qaida. Dans le cadre d'un programme baptisé Initiative pour le Sahel (Pan Sahel Initiative, PSI), ils ont accru leur coopération militaire et policière avec les pays de la région.

4. La consolidation des autoritarismes

Si les attentats de 2001 ont permis au président Bouteflika de doter l'exécutif d'une nouvelle légitimité, il est à craindre que les Algériens fortement paupérisés ne soient plus réceptifs aux discours de légitimation. Ils constatent avec désenchantement que, si les caisses de l'État n'ont jamais été aussi pleines depuis l'indépendance, cette prospérité et cette confiance de l'Algérie retrouvée au plan international n'ont pas eu d'effet sur leur quotidien. Les réformes économiques non achevées et le désengagement de l'État dans de nombreux secteurs ont durement frappé les 30 % de chômeurs. Le pays vit en effet une dégradation sociale importante, le dévelop-

pement de l'analphabétisme (plus de 30 %) et le retour des maladies que l'on croyait éradiquées (tuberculose ou typhoïde). Cette paupérisation des classes moyennes n'a pas privé Bouteflika d'un bon résultat à l'élection présidentielle d'avril 2004 (84,99 % des suffrages exprimés, mais avec un taux d'abstention de 42 %). Ce scrutin a été présenté à Alger comme le plus « libre et le plus transparent que le pays ait connu » : six candidats étaient en concurrence et l'armée a annoncé son « entière neutralité ». En réalité, si les Algériens avaient de bonnes raisons de voter pour le renouvellement du mandat de l'homme qui a associé son image à la paix et à la réhabilitation de leur pays dans le concert des nations, certains observateurs pensent que le président sortant s'est donné les moyens d'une victoire pratiquement inéluctable. Dans une société fatiguée et paupérisée, aspirant humblement au mieux-être et à la paix, il a en effet pratiquement monopolisé la télévision, distribué massivement argent et logements dans les *wilayas*, tout en abusant d'une administration mise à son seul service. D'autres facteurs ont également contribué à son succès : les militaires, qui continuent à redouter des procès pour les exactions commises durant la « sale guerre », ont notamment vu leur marge de manœuvre réduite face à un chef de l'exécutif peu prévisible.

Ces différents atouts donnent au président les moyens d'un autoritarisme que l'on pensait révolu. Son parti fait pratiquement fonction de parti unique, ou de parti dominant, les candidats rivaux existent mais sont écartés et le système repose sur le clientélisme et la corruption. Enfin, la presse, réputée pour sa liberté de ton depuis 1989, est plus contrôlée et ses journalistes emprisonnés. Finalement, au moment où la démocratie paraît nécessaire, voire inéluctable, nous assistons bien à la consolidation de l'autoritarisme, que vient appuyer de l'extérieur la lutte contre le terrorisme islamiste.

L'exemple algérien n'est pas unique et, dans les autres pays considérés, l'autoritarisme se consolide : Kadhafi cherche en effet à donner une nouvelle image de son pays à l'étranger et à l'insérer dans les relations internationales mais, au plan interne, il n'a pas pour autant ouvert son système et la répression contre toute forme d'opposition reste dure.

Au Maroc, si les autorités politiques ne remettent pas en question la participation des islamistes reconnus (PJD) à la vie politique, des amalgames sont néanmoins régulièrement faits entre cette formation légale et les terroristes opérant sur la scène internationale et nationale et qui se revendiquent de l'islam (23 Marocains ayant combattu en Afghanistan sont emprisonnés à Guantanamo et, en 2002, trois Saoudiens ont été arrêtés alors qu'ils préparaient des attaques contre des navires de l'OTAN). En réalité, c'est autant la progression du PJD et ses succès électoraux que la scène internationale qui nourrissent ces amalgames et suspicions à l'égard des islamistes de ce parti. Aux élections législatives de 2002, le PJD est arrivé troisième, avec 42 élus. Ces résultats officiels n'expliquent qu'en partie l'assurance alors affichée par ses membres ; après le scrutin, des rumeurs avaient déjà fait état de tractations entre le pouvoir et les dirigeants du parti, afin de revoir les résultats à la baisse pour éviter un raz-de-marée islamiste.

À mesure qu'il réussissait à s'imposer et à supplanter les autres partis, ne serait-ce que partiellement, le PJD semblait s'affranchir de la mission implicitement octroyée par le pouvoir : encadrer les islamistes et constituer un lien entre ces derniers et le Palais. Le PJD accentue son emprise morale sur la société, dénonçant pêle-mêle festivals, écoles et centres culturels occidentaux, et met en garde contre les « dérives laïcisantes ». C'est dans ce contexte qu'interviennent les attentats du 16 mai 2003.

Cinq attentats suicide simultanés ont fait 43 morts en différents lieux symboliques de Casablanca. La responsabilité de réseaux étrangers est rapidement évoquée, mais l'enquête se concentre sur Al-Sirat Al Moustaqim (le Droit chemin), un petit groupe islamiste radical d'obédience wahhabite. La plupart des kamikazes sont originaires du même bidonville de Casablanca, Sidi Moumen.

Alors que la piste d'un réseau international est avancée par le pouvoir, l'ensemble de la classe dirigeante met à l'index les islamistes marocains et en particulier le PJD, des membres du gouvernement demandant même sa dissolution. La réponse des autorités est forte : tandis que le roi annonce « la fin du laxisme », une loi antiterroriste est votée, élargissant considérablement la marge de manœuvre des forces de sécurité. Près de 1 000 condamnations, dont 16 à la peine de mort, prêcheurs interpellés et arrêtés, lieux de prière clandestins fermés, les organisations des droits de l'homme dénoncent la torture pratiquée notamment dans le centre de Témara.

En réalité, dans chacun des pays, que ce soit avant ou après le 11 septembre, la mise en avant de l'islamisme par les acteurs politiques et son instrumentalisation avaient pour effet d'occulter leur déficit en terme de légitimité populaire. En s'insérant dans une lutte qui se veut aujourd'hui mondiale contre le terrorisme islamiste, les gouvernants ont presque légitimement recours à la répression, consolidant ainsi l'autoritarisme et mettant un terme au paradigme de la transition. Bien sûr, les événements de 2001 n'expliquent qu'en partie ce type de comportement politique, car la faible structuration à la fois des oppositions et des sociétés civiles laisse aux régimes, aussi usés soient-ils, les moyens d'anéantir toute dynamique de changement politique.

Dans le cas du Maroc, la présence de lignes rouges qu'il est formellement interdit de franchir (monarchie, intégrité territoriale, islam)

conforte bien l'idée que tout changement ne peut s'opérer qu'à l'intérieur même du système et avec l'aval de la monarchie. Cela explique l'approbation implicite donnée par les citoyens aux négociations pré et post-électorales entre le PJD et le Palais. Cela explique aussi les « autolimitations » que s'imposent les dirigeants du parti. Il s'agit donc bien d'une ouverture réelle si on se place dans la longue durée et en comparaison aux « années de plomb », mais celle-ci est décidée, dosée et contrôlée par la monarchie. Nous sommes donc dans le cadre d'une rénovation de l'autoritarisme vers des formes plus institutionnelles avec des élections tenues à dates régulières, une multiplicité des candidats (Algérie et Tunisie) et des partis politiques. De même qu'il est question d'association d'une partie de l'opposition au système politique, notamment au sein du Parlement marocain (PJD), ces députés ont souvent intériorisé la contrainte ou feignent de le faire pour se maintenir sur la scène politique.

Si ces mutations de l'autoritarisme sont bien perçues en dehors de ces pays, donnant le sentiment d'un changement et d'une véritable amorce de démocratie, elles ne permettent nullement de rétablir la confiance et le lien entre gouvernants et gouvernés. Pour cela, les autorités doivent trouver d'autres moyens, comme la réconciliation ou un nouveau rapport à l'histoire.

5. Réconcilier les citoyens avec leur propre histoire

En 1999, l'Algérie et le Maroc tentèrent des expériences relatives à la réconciliation de leurs citoyens avec leur propre histoire. Aussi différentes soient-elles, ces entreprises posaient la question du rapport à l'histoire. Alors qu'en

Algérie après la guerre civile, le pouvoir pensait qu'il fallait pardonner pour construire un autre temps du vivre ensemble par le projet de « Concorde civile », au Maroc, la monarchie a cru nécessaire de donner la parole aux victimes des « années de plomb » par l'opération « Équité et réconciliation ». Ici et là, il fut question de recréer des liens entre les citoyens d'abord, entre gouvernants et gouvernés ensuite. Les questions posées s'articulent alors autour de la nécessité d'oublier pour avancer, de pardonner pour construire, de l'opportunité de juger, mais aussi de qui juger et de qui est habilité à le faire.

La loi sur la Concorde civile a été votée par le Parlement algérien en 1999, puis plébiscitée par une population épuisée par huit longues années de violences. Ce texte prévoyait d'amnistier, sous certaines conditions, tous les militants islamistes ayant déposé les armes avant le 13 janvier 2000. Il a entraîné la reddition de plus d'un millier d'islamistes, souvent considérés comme terroristes, et a permis de clore le dossier de l'AIS. Même si elle a fait diminuer les violences, cette loi n'y a pas vraiment mis un terme car la reddition offerte aux groupes armés ne s'accompagnait pas d'une perspective de réinsertion des islamistes dans le jeu politique. En réalité, les militaires n'ont pas tenu leur promesse d'élargir les responsables du FIS et, inversement, l'arrangement conclu avec l'AIS n'a pas vraiment fonctionné comme un modèle de réconciliation. Après avoir été vaincus militairement, les islamistes réalisaient que les dirigeants n'avaient aucunement l'intention de les associer au pouvoir. Progressivement, cette politique de réconciliation nationale s'apparentait à une entreprise de relégitimation du pouvoir plutôt qu'à une négociation avec les islamistes¹¹.

11 « La Concorde civile : une initiative de paix manquée », International Crisis Group, rapport Afrique n° 31, Bruxelles, juillet 2001, p. 9, <www.crisisgroup.org>.

Au Maroc, on assiste à la création en 1999, d'une Instance d'arbitrage indépendante (IAI) et, en mars 2004, d'une Instance Équité et réconciliation (IER), mise en place pour une durée d'un an et qui fut reconduite pour six mois. Elle est créée par le roi Mohamed VI

« en sa qualité de protecteur des droits et libertés des citoyens », avec trois objectifs précis : répertorier les violations des droits de l'homme commises dans le royaume entre 1956 et 1999, offrir une réparation aux victimes qui aille au-delà d'une simple indemnisation matérielle et

Encadré 2 La question berbère

Pour de nombreux Berbères, le Maghreb « n'est pas ethniquement arabe¹ » mais doit son arabité à la conquête musulmane du VII^e siècle. La marginalisation des Berbères a été le fait du colonisateur français, en particulier en Algérie et au Maroc, soucieux d'appliquer sa devise jacobine : un peuple, une langue, une religion. Cette unité construite sera également reprise dans l'idéologie nationaliste. Pourtant, le fait berbère est d'abord démographique (environ 30 % de la population algérienne et 40 % de la population marocaine). Dans ces deux pays, les premières revendications sont apparues il y a une vingtaine d'années, lorsque certains citoyens étouffaient sous le carcan nationaliste. La revendication de cette « spécificité berbère » s'inscrit donc dans la volonté des deux sociétés d'exprimer leur pluralité.

Les demandes sont d'abord de type culturel avec une volonté de reconnaissance de la langue et de la personnalité berbère (*amazigh*). Derrière cette revendication de type culturel, il s'agit également d'une remise en cause des États-nations. La « question berbère » ne se pose cependant pas partout de la même manière : s'il existe bien un mouvement associatif structuré dans les deux pays, la Kabylie demeure la seule région où un mouvement revendicatif puissant s'est inscrit dans la durée. Depuis le « printemps berbère », elle est dans une relation de conflit avec l'État algérien (manifestations, affrontements, émeutes, refus de participer aux élections).

Les événements de 2001 ont montré qu'il y

avait bien rupture entre le pouvoir et cette région. Les revendications ont en effet dépassé le cadre culturel berbère pour dénoncer la corruption et le pouvoir qualifié d'assassin à cause de la mort d'un jeune lycéen dans les locaux d'une gendarmerie. En fait, les revendications culturelles se sont fondues dans une demande plus large de démocratie, de justice et de libertés. Les manifestants kabyles ont alors opté pour une réactivation des formes de représentation plus traditionnelles pour négocier avec le pouvoir et exprimer leur demande : les *arouchs* ou comités de villages de la Kabylie.

Malgré les événements de Kabylie qui furent révélateurs de l'échec des politiques de développement dans ce pays, nous assistons ces dernières années à des formes de décrispation : création de départements de langue et culture berbères dans certaines universités (Tizi-Ouzou et Bejaia en Kabylie), création d'un haut commissariat à l'Amazighité auprès de la présidence de la République algérienne en 1995, création au Maroc de l'Institut royal de la culture amazighe (IRCAM) en 2001 et, en mai 2002, modification constitutionnelle reconnaissant au berbère le statut de « langue nationale » en Algérie alors que l'arabe reste la langue officielle. Le 16 janvier 2005, le gouvernement algérien a signé un accord avec les leaders de la minorité berbère dans lequel il s'engage à une plus grande reconnaissance de leur langue.

1 Cf. T. Yacine, « Comprendre le changement culturel en Algérie et au Maroc », *Afkan*, hiver 2005.

rédiger un rapport dressant les recommandations pour éviter la répétition du passé.

En général, ce sont les situations de transition politique qui donnent lieu à la création de telles commissions dont le but, entre autres, est de consolider le processus d'ouverture politique. Le recours à ce genre de procédé a donc lieu après une guerre civile, une longue période d'oppression ou la chute d'un régime dictatorial pour aller vers un État de droit. Au Maroc, cette rupture ne s'est pas produite. Ce travail sur l'histoire, sur un passé avec lequel on souhaite réconcilier les citoyens se fait à l'initiative et sous le contrôle étroit du Palais. Pour Benjamin Stora¹², « c'est le passé qui s'ingère dans un présent en mutation [...], il ne s'imisce pas innocemment par contingence, il survient en relation avec des enjeux contemporains : passage à la démocratie, émergence de mouvements citoyens, besoin de libertés publiques et d'autonomie des individus » ; « sans doute, l'espace-temps du Maghreb contribue-t-il à accélérer une tendance à la déconstruction du récit historique traditionnel. »

Il s'agit donc bien ici d'un regard sur le passé, avec une volonté d'exorciser ses aspects douloureux, lourds à assumer pour une monarchie qui s'inscrit dans la continuité, mais désireuse d'opter pour une autre forme d'autorité, débarrassée de ses excès, de ses abus, de ses déviances, en redonnant crédit au système politique par la reconstruction du lien avec ses sujets.

Ces deux expériences de travail sur l'histoire révèlent un double souci : montrer qu'il y a bien, d'une part, changement sans rupture mais dans la continuité et, de l'autre, nécessité de rétablir le lien entre les citoyens et leurs gouvernants. Dans les deux cas, les pouvoirs ne puisent pas dans les registres traditionnels de la redistribution de la rente ou encore du populisme, mais de la réconciliation avec le passé.

6. Sortir des logiques strictement nationales

Si, au plan interne, les expériences d'ouverture politique ont tourné court, au niveau régional, la situation n'a guère évolué depuis trois décennies. L'Union du Maghreb arabe (UMA), décidée en 1989, n'a jamais réellement vu le jour. Pourtant, les avantages d'une région unifiée et intégrée ont été plus d'une fois soulignés : complémentarité économique, opportunité de signer accords et contrats de concert et d'abandonner les négociations en ordre dispersé qui donnent une moindre force au signataire, avantage en termes de sécurité (drogue, terrorisme), importance aussi pour les sociétés de se connaître, de coopérer et peut-être de conjuguer leurs efforts pour appréhender des questions qui se posent dans les différents pays : statut des femmes, rapport à la régionalisation, au fondamentalisme religieux, à l'histoire, etc.

Bref, autant d'impératifs internes ou externes à la région, qui dictent la levée du contentieux entre Alger et Rabat et placent le Maghreb en décalage par rapport à notre ère caractérisée par les regroupements régionaux. Entre ces deux pays, la frontière terrestre reste fermée et la procédure des visas vient d'être levée. Cette mésentente se cristallise autour du dossier du Sahara occidental qui n'a toujours pas trouvé d'issue depuis 1975. Ce conflit est l'un des plus anciens du continent africain. Ses origines remontent à l'époque coloniale et aux litiges nés du tracé des frontières sahariennes qui ont accompagné les indépendances respectives du Maroc (1956) et de l'Algérie (1962). Depuis le départ de l'Espagne (1976), ancienne puissance coloniale du Sahara, deux nationalismes, deux conceptions du droit et

12. B. Stora, *Algérie, Maroc, Histoires parallèles, destins croisés*, Paris, Maitonueve et Larose, 2002.

de l'histoire opposent les acteurs officiels du conflit : le Maroc et le Front Polisario aidé par l'Algérie qui lui offre notamment un sanctuaire à Tindouf.

Chacune des deux parties se pense en tant qu'État-nation, se construit en affirmant sa souveraineté sur un territoire aux limites incertaines, aux populations peu concernées et aux sentiments mitigés. Compte tenu du contexte de l'époque, cette lutte aurait pu être à la fois banale et de courte durée étant donné la disproportion entre les forces des deux protagonistes, le Maroc disposant d'une nette supériorité. La longévité de ce conflit de basse intensité s'explique par le fait qu'au fil des ans, il est devenu un véritable enjeu de politique intermaghrébine, un théâtre de l'affrontement entre les deux grandes puissances de la région, l'Algérie pour qui ce dossier continue d'être un sujet de positionnement à l'intérieur de la classe politique et le Maroc pour qui cette guerre s'est révélée être un moyen de réaliser une large union politique autour du trône et de ressourcer la légitimité du roi Hassan II, très affaibli par les tentatives de coups d'État de 1971 et 1972. Dans sa gestion du conflit, la monarchie a lié une grande partie de sa crédibilité et de son prestige à la « récupération des provinces du sud ».

Sans entrer dans le détail de cette querelle byzantine, disons que, depuis 1988, les protagonistes ont fait savoir qu'ils soutenaient un plan de paix onusien prévoyant une issue au conflit par l'organisation d'un référendum d'autodétermination, initialement prévu pour 1992, mais qui n'a jamais vu le jour. Depuis, toutes les propositions onusiennes se sont heurtées au refus de l'une ou l'autre partie, que ce soit en ce qui concerne l'établissement des listes électorales des personnes susceptibles de voter dans le cadre d'un référendum, ou encore sur d'autres propositions prévoyant une période d'autonomie de quatre à cinq ans avant d'organiser un référendum qui consacrerait forcément la victoire franche et définitive de

l'une des deux parties. Globalement, l'Algérie et le Front Polisario campent sur le référendum d'autodétermination, jugé plus démocratique pour régler ce problème de décolonisation. Le Maroc avait dans un premier temps joué la politique du fait accompli, administrant le territoire et contrôlant sa population comme une région du royaume. En 1981, tout en conservant ce contrôle sur une région sur laquelle les Nations unies n'ont pas statué, Hassan II acceptait la consultation référendaire, qu'il prit soin de qualifier de « confirmative ». Devant les risques d'échec que présentait le référendum, Rabat semble s'acheminer, du moins verbalement, vers l'idée d'une « large autonomie » au sein d'un Maroc souverain, autonomie dont le contenu n'est pas défini avec précision à ce jour.

Le maintien de leurs positions respectives et le refus, ou l'incapacité, d'imaginer une véritable sortie de crise et de dépasser le statu quo révèlent que les deux parties n'ont guère abandonné leurs logiques nationales depuis 30 ans : même volonté hégémonique, même rivalité, mêmes classes politiques même si elles sont rajeunies. Les facteurs qui ont présidé à l'éclatement de ce conflit sont toujours d'actualité et les dirigeants gardent le sentiment de retirer des ressources politiques du maintien de ce dossier. À cela s'ajoute le fait que les classes politiques des deux pays ont accaparé ce dossier sans associer les sociétés civiles à sa gestion, se contentant de leur inculquer une idéologie et une discipline de pensée en la matière, si bien que le nationalisme demeure très vivace, même s'il est vécu différemment. Le Maroc a sacralisé à l'envi le thème de l'intégrité territoriale et l'Algérie a fait de l'autodétermination un principe sacrosaint. Tandis que ces États restent arc-boutés sur un nationalisme désuet et continuent de raisonner selon des schèmes vieux de 40 ou 50 ans, ils sont de fait, de même que leurs citoyens, pleinement ancrés dans la mondialisation, pour le meilleur et pour le pire. Au

moment où Bouteflika et Mohamed VI spéculent sur l'éventualité de l'ouverture de la frontière terrestre entre les deux pays – que chacun des chefs d'État veut réaliser à son propre rythme –, les frontières culturelles, économiques et même géographiques n'existent déjà plus. Leurs populations ont les yeux rivés sur *Al-Jazira* qui contribue à façonner une nouvelle identité collective arabe, lorsqu'elles ne regardent pas les chaînes occidentales qui provoquent chez elles un véritable désir d'Europe, alors que celle-ci s'est barricadée. En outre, l'instauration de la zone de libre-échange avec l'Union européenne va faire voler en éclat une autre idée du nationalisme mais avec des conséquences sociales autrement redoutables, puisque l'on parle de milliers de suppressions d'emploi.

Aujourd'hui, le Maghreb des États centralisés, véritables avatars du jacobinisme, n'a plus sa place dans la géopolitique mondiale qui s'est imposée depuis la chute du mur de Berlin. Ces États ne correspondent plus aux mouvements et aux aspirations de leurs propres sociétés. Leurs représentants continuent d'imposer des modèles anciens s'appuyant sur des

légitimités qui n'ont plus cours. Ils persévèrent à construire une UMA et à être crispés sur le Sahara, défendant bec et ongles un Maghreb qui n'existe plus. En effet, cette région ne peut rester hors du temps, elle participe à des phénomènes mondiaux, comme la revendication des identités ou la structuration de l'islamisme. Pas plus que les autres pays, ceux du nord de l'Afrique ne peuvent se targuer de fermer les yeux sur le pluralisme des sociétés, ni se dispenser de repenser leur rapport au religieux et au sacré.

Il leur faut pourtant abandonner ces logiques dépassées et ces comportements frileux, pour aborder différemment la mondialisation, mais aussi l'Union européenne. Par peur du multilatéral qui s'impose partout, ils continuent de cultiver des relations bilatérales avec les pays européens. Inversement, ceux-ci, et en particulier la France, ancienne puissance coloniale, n'ont pas eu le regard froid et nouveau qui s'imposait dans les relations nées après les indépendances. En s'enfermant également dans le bilatéral, l'Europe ne pouvait pas constituer une locomotive pour la construction régionale de son flanc sud.

Bibliographie

- B** Belkaïd, A. (2005), *Un Regard calme sur l'Algérie*, Paris, Le Seuil.
- C** Camau, M. et V. Geisser (2003), *Le Syndrome autoritaire*, Paris, Presses de Sciences Po.
- D** Droz-Vincent, P. (2004), « Quel avenir pour l'autoritarisme dans le monde arabe ? », *Revue française de science politique*, vol. 54, décembre.
- M** Martinez, L. (2003), « L'Algérie de l'après-11 septembre », *Afrique du Nord Moyen-Orient. Espace et conflits*, édition 2003, Paris, La Documentation française.
- Mohsen-Finan, K. et M. Zeghal (2004), « Le Maroc, entre maintien de l'ouverture politique et fin du laxisme », *Afrique du Nord Moyen-Orient. Espace et conflits*, édition 2004-2005, Paris, La Documentation française.
- Z** Zeghal, M. (2005), *Les Islamistes marocains, le défi à la monarchie*, Paris, La Découverte.